



Pour la cité humaine - Les droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Date : le 12 novembre 2020

Rédacteur : Pierre RAUZADA
Président des Droits du piéton
pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : décision prise par notre C.A.

Lyon 5e Adt – Fiche 28 Annexe 2

A l'attention de madame Marielle PERRIN
Adjointe au Maire du 5e Adt

Madame,

J'ai envoyé ce courriel à monsieur Bertrand JABOULEY le 13 mars dernier. Je vous envoie de nouveau ce courriel mais en l'actualisant.

Je vous écris ce jour pour vous mettre au courant de la décision prise par notre Conseil d'administration réuni le jeudi 12 mars dernier, suite à la demande faite par votre prédécesseur. Et ce au sujet du passage-piétons situé rue de la Bombarde / quai Romain Rolland.

A l'unanimité

Notre C.A. a voté à l'unanimité la décision de demander exactement la même réalisation que ce qui a été fait récemment pour le passage-piétons situé rue de l'Angile / rue Octavio Mey, à savoir **la création d'un enrobé lisse au sol avec des bandes blanches**, le passage-piétons étant « entouré » de part et d'autre de pavés (→ voir photos page 2).

Pourquoi ce qui a été fait il y a quelques mois à cet endroit qui fait partie du secteur du Patrimoine mondial de l'UNESCO serait impossible à faire rue de la Bombarde située elle aussi dans le même périmètre du Patrimoine mondial ?

A la majorité

Bien évidemment, si et seulement si un Architecte des Bâtiments de France prenait une décision digne d'un oukase tsariste en s'opposant de toutes ses forces à cette réalisation, notre C.A. a voté à la majorité simple la demande de suppression des pavés et aussi des bandes blanches de ce passage-piétons. Et donc **la réalisation d'un enrobé lisse sans bandes blanches** mais avec si possible l'implantation de « clous » ou tout autre matériau concret et visible signifiant clairement l'existence de ce passage-piétons pour les conducteurs de véhicules motorisés et les cyclistes.

Notre volonté première est **la disparition totale des pavés sur un passage-piétons** qui sont une gêne très réelle pour les Personnes handicapées ainsi que pour les parents avec poussette d'enfant.

Je vous adresse, Madame l'Adjointe au Maire, mes sincères salutations.

Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- Conseil de quartier « Quartiers Anciens »
- Association Renaissance du Vieux-Lyon
- Le Progrès-Quartiers

Passage-piétons rue de la Bombarde / quai Romain Rolland



Passage-piétons rue de l'Angile / rue Octavio Mey

